

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

Déclaration du groupe des Entreprises

L'opposition entre ville et campagne a longtemps été un concept structurant de lecture de l'aménagement du territoire. Les villes étaient vues comme nécessairement polluantes et consommatrices, et la préservation des campagnes comme un nécessaire rééquilibrage en faveur de la nature. Aujourd'hui, les termes du débat ont changé et l'enjeu est la réintroduction de la nature au sein des villes.

Comme souvent sur les questions environnementales, les intentions sont partagées mais les solutions proposées divergent parfois.

Ainsi, nous partageons tous la volonté de mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques. Dans cette perspective, de nombreuses recommandations de l'avis nous conviennent, qu'il s'agisse de l'intégration de la biodiversité et de la nature dans les politiques du logement, de la lutte contre l'artificialisation des terres, du développement du rôle de la nature dans l'adaptation aux changements climatiques, du renforcement de la recherche et de l'éducation ou du positionnement de la nature comme élément structurant de l'aménagement urbain. De nouvelles opportunités d'activités, et donc d'emplois, naissent de ces nouveaux besoins et nous nous en réjouissons.

Sur le terrain, au quotidien, les citoyens sont de plus en plus demandeurs de bien-être, et se veulent acteurs des mutations souhaitées. L'avis propose de les impliquer plus fortement, nous soutenons cette orientation. De leur côté, les entreprises s'engagent. Hier encore, 65 entreprises ont déclaré « souhaiter agir en faveur de la préservation de la biodiversité » montrant ainsi que la biodiversité représente un capital naturel pour leurs activités.

Pour autant, et malgré la qualité du travail accompli et l'écoute qui a prévalu au sein de la section, notre groupe s'abstiendra de voter le projet d'avis. En effet, le fait d'inscrire dans l'article 1 de la constitution la prise en compte de l'érosion de la biodiversité ne nous semble pas pertinent. La révision constitutionnelle actuellement en discussion prouve la difficulté qu'il y a à trouver un équilibre entre les trois piliers du développement durable, l'économique, le social et l'environnemental. Le groupe des entreprises est particulièrement attaché à cet équilibre qui doit selon nous, se refléter dans les textes. Soutenir la 1ère recommandation de cet avis telle que formulée, ne serait pas cohérent avec cette position de principe.